



**C.H.S.C.T. du 8 novembre 2016**

**Les élus CGT rendent compte**

**Tous ensemble**

**Réorganisation de la Direction de l'Insertion :**

Le travail d'accompagnement et de diagnostic des risques psychosociaux préconisé par le CHSCT est en cours. Dès sa conclusion, nos élus reviendront auprès des personnels.

**Recensement des locaux ne disposant pas de climatisation fixe :**

De nombreux signalements ont émaillé cet été 2016, dus à des conditions climatiques (chaleur trop intense) dans les locaux de travail qui ne peuvent être équipés de façon pérenne. Nos élus au CHSCT ont voté le recensement et la budgétisation de climatisations mobiles et de ventilateurs pour anticiper l'été 2017.

**Mesures à prendre en cas de suspicion d'infestation de parasites dans le cadre du travail :**

Nos élus ont réclamé et obtenu une campagne d'information sur les mesures à prendre afin d'éviter de participer à la propagation des parasites (type punaises de lit...) au domicile des agents ou dans les locaux de la collectivité et ont argumenté pour que les conséquences de ces infestations soient considérées en accident de travail.

**Installation d'une vidéo surveillance dans les locaux de l'UTS Mayol :**

Dans un souci de mise en œuvre des préconisations de l'ACFI (suite à la répétition des agressions sur les personnels), la collectivité a agité rapidement. Nos élus ont rappelé l'importance de toujours consulter les personnels et d'acter leur participation active à tous les projets qui les concernent et l'obligation de les soumettre aux Instances paritaires.

**Les conseillers en prévention de la collectivité entrent en action :**

Nos élus leur souhaitent la bienvenue sur ces postes et seront attentifs à ce qu'ils puissent porter la prévention des risques au plus près des personnels.

**Le rapport de la DMSAT est présenté pour information au CHSCT :**

Nos élus ont rappelé le caractère obligatoire dans lequel se trouve l'autorité territoriale d'assurer le suivi et la surveillance médicale des agents. De fait, nos élus ont relevé la pénurie de médecins de prévention obligeant cette direction à subir une forme de souffrance au travail, les contraignant à des efforts démesurés pour tenter d'assurer la totalité de leur mission.. La collectivité se doit, malgré les difficultés qu'elle évoque, d'assurer sa responsabilité.

**Plan de prévention de la collectivité :**

Le Plan de Prévention des Risques professionnels (PPR) a pour objectif la mise en œuvre, par chaque délégation, de toutes les mesures nécessaires pour préserver votre santé et votre sécurité. Nos élus ont validé le PPR et la campagne d'information qui doit l'accompagner.

**Les représentants du personnels CGT suivent également avec beaucoup de vigilance tous les dossiers en cours du CHSCT et le retour des Registres de santé et sécurité au travail. Les mandats CGT se tiennent à votre disposition.**